



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h27**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.052 - Mise en place d'un droit de passage sur une parcelle privée de la commune

Christian DUMAS expose :

La SCI MARINE représentée par Monsieur Denis GARZANDAT a déposée le 04 avril 2018 une demande de permis de construire en vue de la construction de bureaux ne recevant pas de public, d'un bâtiment de garages et de deux maisons d'habitations, Route Nationale.

Considérant que le projet a pour but de ne pas sur-imperméabiliser la parcelle cadastrée section AH n° 466, située Route Nationale,

Considérant que Monsieur GARZANDAT, représentant de la SCI MARINE sollicite un droit de passage permettant l'accès aux futures maisons d'habitation situées dans la bande des 50 m de la parcelle cadastrée section AH 466. Considérant que la parcelle privée de la commune cadastrée section AH n°465 est utilisée par ORLEANS METROPOLE pour accéder au bassin de rétention situé sur la parcelle communale cadastrée section AH n°244. Considérant que la parcelle cadastrée section AH n°465 est déjà utilisé par les riverains propriétaires des parcelles AH n°549 et n°552.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 5 juin 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à accorder à Monsieur GARZANDAT pour la parcelle cadastrée section AH 466, et aux propriétaires des parcelles cadastrées section AH n° 552 et 549 un droit de passage véhicules et piétons, sur la parcelle privée de la commune, cadastrée section AH n° 465, situés Route Nationale.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

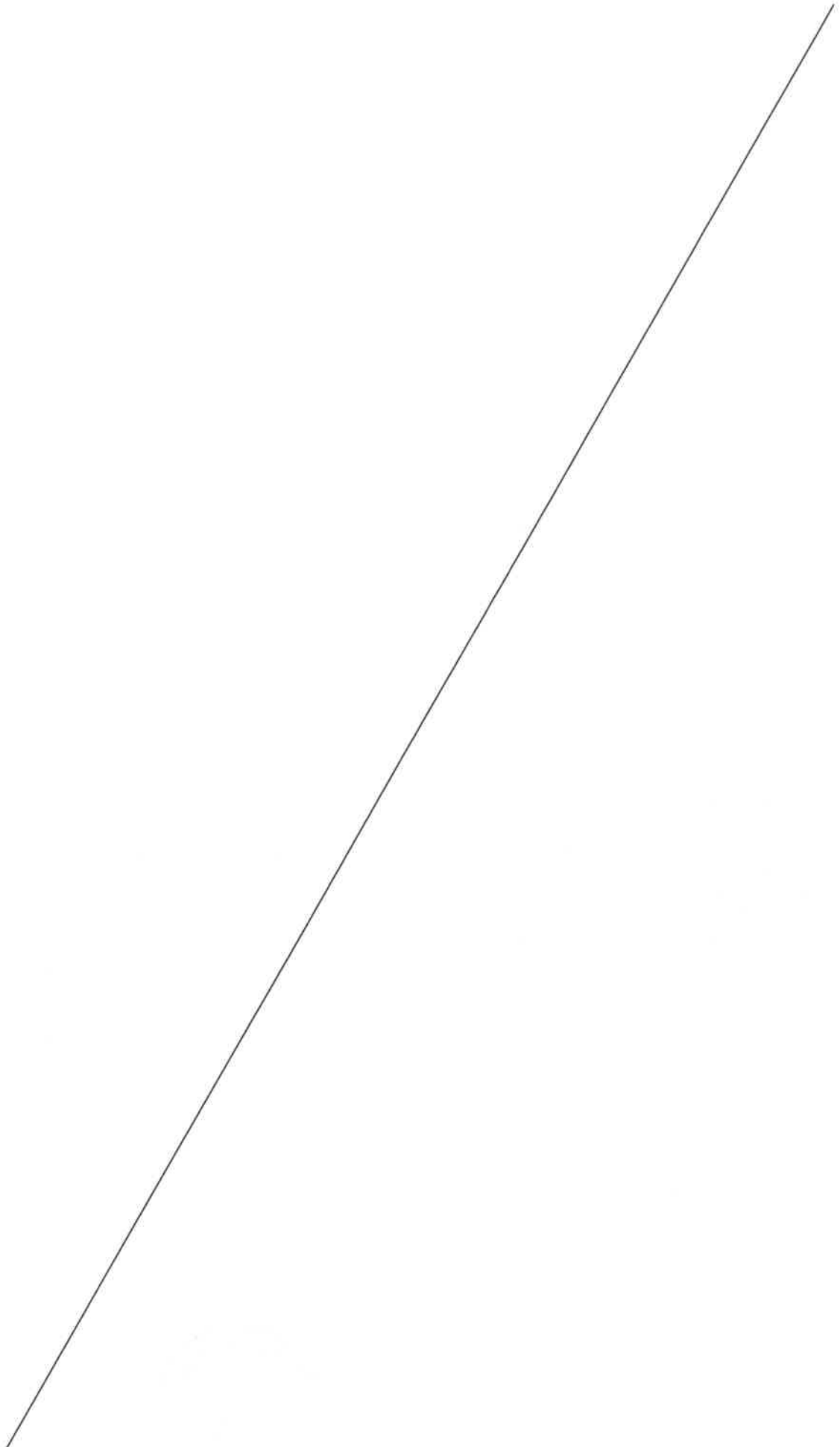
INGRE, le 6 Juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 Juillet 2018

Publication le : 9 Juillet 2018

Notification le : 9 Juillet 2018





Acte à classer

DL-18-052

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-09T10-29-32.02 (MI211750499)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DL-18-052-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise en place d'un droit de passage sur une parcelle
privée de la commune

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des solsActe : DL.18.052-ADT-mise en place d'un droit de passage sur une parcelle privée de la commune.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/07/18 à 10:29

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 09/07/18 à 10:29

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:35